Réf. Farde e-Assemblées : 2600836

N° OJ : 228

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Culture 2024.- Asbl "Les Nouveaux Disparus".- Convention de partenariat 2024, 2025 et 2026.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Considérant les besoins de l'asbl Les Nouveaux Disparus afin de mener à bien l'organisation de l'édition 2024 du festival Théâtres Nomades;

Considérant qu'il importe de préciser via une convention entre la Ville et l'asbl "Les Nouveaux Disparus" l'aide logistique et financière apportée par la Ville à cette asbl et les engagements des organisateurs;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention entre la Ville et l'asbl "Les Nouveaux Disparus" relative aux éditions 2024, 2025 et 2026 du festival Théâtres Nomades est adoptée.

Annexes :

Convention Les Nouveaux Disparus FR-NL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)